

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du mercredi 19 octobre 2016

L'an deux mille seize, le mercredi dix-neuf octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Blainville-sur-l'Eau étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Ghislain DEMONET, Maire**.

### Etaient présents :

Mesdames : Magali THOMASSIN - Anne-Marie FARRUDJA - Nadine GALLOIS - Cécile LANA – Catherine MANGEOT – Evelyne SASSETTI.

Messieurs : Daniel BERTRAND – Paul BINDA - Paul BRANDMEYER - Alain COLLET - Ghislain DEMONET - Michel GUTH – Abdulhak EL OMARI - Thierry EVA – Hervé LAHEURTE – Francis LARDIN - Christian PILLER.

### Etaient absents :

Madame Mélissa COLIN

### Avai(en)t donné procuration :

Monsieur Olivier MARTET à Monsieur Paul BRANDMEYER – Madame Jacqueline GENAY à Monsieur Hervé LAHEURTE - Madame Nadia DORE à Monsieur Ghislain DEMONET - Madame Sarah CONCHERI à Monsieur Abdulhak EL OMARI – Madame Sandra DEMOUGIN à Madame Magali THOMASSIN – Madame Laetitia SCHLEGEL à Madame Catherine MANGEOT – Madame Martine CLAUSSE à Monsieur Bertrand DANIEL – Monsieur Jacques BOURGUIGNON à Monsieur Christian PILLER – Madame Marie Louise HUSSON à Madame Anne-Marie FARRUDJA.

Monsieur le Maire ouvre la séance et désigne Monsieur Thierry EVA comme secrétaire de séance.

### **Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 20 septembre 2016.**

**Monsieur le Maire soumet le compte-rendu au vote. Celui-ci est approuvé à l'unanimité des votants. (6 abstentions).**

### **1. Admissions en non valeur**

Les membres du Conseil Municipal sont amenés à se prononcer sur une demande d'admission en non-valeur présentée par le Comptable public :

- Admission en non-valeur (compte 6541) pour un montant total de 48,00 € pour le motif suivant : poursuite sans effet. Cela concerne un usager de la médiathèque, redevable d'une pénalité pour livre perdu ou détérioré :

Après présentation, les membres du Conseil Municipal :

- **Admettent** en non valeur la pièce référence T-683, à l'unanimité.

### **2. Office National des Forêts – coupe de bois – année 2017**

Monsieur Thierry EVA expose le programme de coupes de bois proposé à la vente par l'Office National des forêts au titre de l'année 2017.

Après présentation, Monsieur le Maire soumet au vote le programme de coupes 2017 aux membres du Conseil Municipal qui :

- **valident** le programme proposé à l'unanimité.



### 3. Ressources Humaines – fermeture/ouverture de poste

Actuellement occupé à temps plein, le poste d'adjoint au responsable de l'accueil de mineur Brimbelle, n'est ouvert qu'à hauteur de 32/35<sup>ème</sup>.

Monsieur le Maire propose de procéder à la :

- Fermeture d'un poste d'adjoint d'animation 32/35<sup>ème</sup> pour une ouverture d'un poste d'adjoint d'animation 35/35<sup>ème</sup>.

Après explication, le Conseil Municipal :

- **Vote** la modification du tableau des effectifs l'unanimité.

### 4. Lotissement du Haut des Places – proposition de dénomination de voiries

En vue de la création de deux voiries dans le lotissement du Haut des Places, il est proposé les dénominations suivantes :

- impasse des Gentianes, et
- allée des Primevères.

Après explication, les membres du Conseil Municipal :

- **Valident** à l'unanimité les dénominations des voiries telles que proposées

### 5. EPCI – modification des statuts de la Communauté de Communes du Val de Meurthe à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017

Lors de sa séance du 29 septembre dernier, et dans le cadre de la loi NOTRÉ, le conseil communautaire de la CCVM a adopté la modification des statuts au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Conformément à l'article L 5211-17 du CGCT, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'émettre un avis sur cette décision.

Après explication, le Conseil Municipal :

- **Valident** la modification des statuts de l'intercommunalité au 1er janvier 2017 à l'unanimité des votants (6 abstentions).

### 6. EPCI – bilan d'activités et rapport annuel du service public d'élimination des déchets

En application de l'article L.5211-39 du CGCT, le Président de l'EPCI, comprenant au moins une commune de 3.500 habitants ou plus, doit adresser chaque année, au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement. Ce rapport fait ensuite l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal.

Ainsi conformément au courrier du Président de la CCVM du 04 octobre 2016, Monsieur Alain COLLET porte à la connaissance des membres du Conseil Municipal du rapport d'activités 2015 de la structure ainsi que son rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

### 7. Subvention aux associations – Versement à l'ACBD Omnisports – année 2016

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer sur la demande de subvention présentée par l'ACBD Omnisports pour l'année 2016.

Le montant versé sera minoré des montants déjà versés, le cas échéant, en direct aux associations.

Sous réserves, de la finalisation de la convention d'objectifs et de moyens avec la commune, de la transmission à la commune des statuts actualisés de l'ACBD après leur approbation en assemblée délibérante de l'association et de la définition de critères d'attribution des subventions, Monsieur le Maire soumet au vote l'attribution de principe de la subvention pour l'année 2016, avec les réserves mentionnées ci-avant.

Après explication, le conseil municipal :





- **valide** à l'unanimité des votants le principe de la subvention avec réserves (4 abstentions).

M. Christian PILLER ne prend pas part au vote.

#### 8. Informations et questions diverses

Après les informations diverses, l'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance.

